

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 décembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant la cession d'un immeuble situé 59, avenue Jean Jaurès à Oullins, lequel avait été acquis dans le cadre du périmètre de concertation de la Saulaie mais ne présente plus à ce jour d'utilité pour la Communauté urbaine et qui est constitué d'une parcelle de terrain de 627 mètres carrés et d'un bâtiment à usage d'atelier qui s'y trouve édifié.

Cet immeuble serait vendu à monsieur Battentier, actuellement gérant de la société CGD, locataire des lieux, exerçant une activité relative au chromage et nickelage de pièces, avec possibilité de substituer, au jour de l'acte authentique, toute autre personne physique ou morale.

Le conseil municipal d'Oullins a émis un avis favorable à cette cession.

Aux termes du compromis qu'il a signé, la présente vente interviendrait au prix de 250 000 F admis par les services fiscaux ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'avis favorable du conseil municipal d'Oullins ;

Où l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La recette résultant de cette cession fera l'objet des mouvements suivants :

- produit de cession : 250 000 F - compte 775 100 - fonction 824,
- sortie du bien du patrimoine communautaire : 250 000 F - compte 675 100 - fonction 824 - en recettes - compte 211 800 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,